

Le service public de la performance énergétique de l'habitat



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Mardi de la transition énergétique
12 décembre 2017

Le service public de la performance énergétique de l'habitat

- En lien avec la loi TECV
 - le CLER a contribué à l'introduction de « espace info énergie » « associations locales » et « tissu associatif partenaire » dans la définition du SPEEH
 - 2 missions
 - obligatoire: accueillir, informer, conseiller
 - facultative: mobiliser les réseaux de professionnels, accompagner les ménages





0. Les missions

- **Mission 1 repose sur 3 activités**
 - animation / sensibilisation auprès de tous les publics pour générer de la demande
 - conseil individuel sur son projet
 - vie du réseau : échanges d'expériences, mutualisation des expertises, partage de veilles
- **Mission 2 peut être réalisée selon 2 modalités**
 - Plateforme facilitatrice > mission de service public indépendante
 - Plateforme opératrice > champ concurrentiel



1. Décloisonner les dispositifs

- Pour une **même qualité de service**, quel que soit le **niveau de revenu** des ménages :
 - Les collectivités locales organisent la mise en oeuvre d'une **porte d'entrée commune sur les questions d'énergie et d'habitat**
 - Les collectivités locales **prennent appui sur l'expertise disponible sur le territoire**
 - Le **programme régional de l'efficacité énergétique** affiche comme incontournable la **représentation** au sein de la gouvernance de la plateforme (niveau 2 du SPPEH) des **structures assurant la mission 1**



2. Dimensionner et financer le SPPEH

- Par une **quote-part de la dotation énergie climat**
 - 1 conseiller pour 50 000 habitants, soit 1340 à l'horizon 2020
 - 1,3 € par habitant ou 30c€ par ménage, soit 87 millions d'Euros par an, avec une répartition selon la densité de population



3. Organiser la gouvernance

- **Collectivités locales** > réalisation des missions au plus près des habitants.
- **Région** > couverture homogène et un socle commun pour la mission 1
- **État** (Préfet de région, Ministères, agences) > charte de la neutralité, gratuité du service pour les usagers (mission 1), visée d'un objectif de performance énergétique



4. Diffuser notre point de vue

- Avec vous
 - Avec les têtes de réseau
 - Concertation sur le plan rénovation énergétique des bâtiments du Plan Climat
- > Action 6 « organiser des parcours d'accompagnement simples et lisibles et créer un réel guichet unique »
- Conclusions de la mission Pirion / Faucheux à l'été 2018
 - Conseil supérieur de la construction et de l'Efficacité énergétique, Conseil national de la transition écologique (RAC), Plan Bâtiment Durable
 - Contribution à la concertation en ligne avant le 31.01.2018
 - Concertation locale (modalités non connues)



4. Diffuser notre point de vue

- Note SPPEH sera envoyée avec les supports > réaction attendue de votre part
- Contact: bouchra.zeroual@cler.org - 01 55 86 80 01

